

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 11755 Numéro SIREN : 892 172 446 Nom ou dénomination : A3M PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 641

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A3M PLOMBERIE										Néant		*			
Adresse de l'entreprise		77 AVENUE JEAN JAURES 93220 GAGNY															
SIRET		8	9	2	1	7	2	4	4	6	0	0	0	1	5		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1		2	Durée de l'exercice précédent*										1		3
Exercice N clos le																	
3 1 1 1 2 2 0 2 2																	
ACTIF																	
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012												
		Autres*	014		016												
	Immobilisations corporelles*		028	2 583	030	1 314	1 269										
	Immobilisations financières* (1)		040		042												
	Total I (5)		044	2 583	048	1 314	1 269										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052											
		Marchandises*		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres* (3)	072	4 639	074	4 639											
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	25 529	086	25 529											
	Charges constatées d'avance*		092		094												
Total II		096	30 168	098	30 168												
Total général (I + II)		110	32 751	112	1 314	31 437											
PASSIF																	
Exercice N NET																	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	4 000													
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131														
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136	26 280													
	Provisions réglementées		140														
Total I		142	30 280														
Provisions pour risques et charges		Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 156													
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176	1 156														
Total général (I + II + III)		180	31 437														
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182												
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: A3M PLOMBERIENéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	2 583	462		464		466	2 583			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	2 583	492		494		496	2 583			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	668	552	646	554		556	1 314	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	668	572	646	574		576	1 314	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A3M PLOMBERIE				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL	770	775					
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		2 913
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		9 413
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A3M PLOMBERIE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1	(1)
1	

Néant ☐ *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 9 2 1 7 2 4 4 6
Dénomination de l'entreprise	A3M PLOMBERIE		
Adresse (voie)	77 AVENUE JEAN JAURES		
Code postal	93220	Ville	GAGNY
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1
(1)Néant ☒ *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 9 2 1 7 2 4 4 6
Dénomination de l'entreprise	A3M PLOMBERIE		
Adresse (voie)	77 AVENUE JEAN JAURES		
Code postal	93220	Ville	GAGNY
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		905	
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique			
Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAS A3M PLOMBERIE
892 172 446 RCS BOBIGNY
77 AVENUE JEAN JAURES
93220 GAGNY

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 26 280€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I – RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Examen des comptes et résultants :

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, un chiffre d'affaires de 117 694€.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont de 91 081€

Le résultat d'exploitation qui en ressort donc pour l'exercice 2022 est de 26 613€

Mentions légales :

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa n°66-537 du 24 juillet 1966).

II – CONVENTION VISEES A L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président n'expose qu'aucune des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2022 et que les conventions antérieures n'ont été subi de modification.

III – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver le comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un résultat fiscal de 26 613€.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat fiscal de l'exercice clos le 31/12/2022 de 26 613€ comme suit :

- Report à nouveau : 26 613€

IV – MENTIONS LEGALES

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Paris,
Le 30 JUIN 2023

Le Président

KHATRI Mohammed